

Lyon, le 20 juillet 2007



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Projets Interrégional Plan Rhône 2007-2013 : Tenue du 1^{er} comité de programmation interrégional (CPI)



Le premier comité de programmation interrégional (CPI) s'est tenu le lundi 16 juillet 2007 à LYON.



Ce comité s'inscrit dans le cadre du contrat de projets interrégional plan Rhône (CPIER), signé le 21 mars dernier entre l'Etat et ses établissements publics (Agence de l'Eau, Voies Navigables de France et ADEME), le comité de bassin Rhône-Méditerranée, les Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Bourgogne et Franche-Comté, et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Le CPIER a pour objectif la mise en œuvre, à l'échelle du bassin, d'un projet global de développement durable autour du fleuve Rhône. Il formalise, sur 2007-2013, des engagements financiers portant sur plus de 600 M€, pour un coût global des opérations estimé à plus de 800 M€.



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Ce premier comité de programmation a rassemblé l'ensemble des signataires du CPIER, ainsi que les conseils généraux riverains du Rhône et de la Saône. Tous se sont félicités de cette mise en œuvre rapide et concrète des engagements financiers pluriannuels pris dans le cadre du CPIER.



Le comité a décidé la labellisation et la programmation de 47 opérations réparties sur les différentes régions.



Ces opérations portent sur 4 des 6 volets composant le CPIER et représentent un montant d'environ 30 M€ de subventions, qu'apporteront les signataires du CPIER, réparties comme suit :



volet inondations	17 opérations	12,45 M€
volet qualité des eaux, ressource et biodiversité	11 opérations	3,098 M€
volet énergie	2 opérations	0,052 M€
volet transport fluvial	17 opérations	13,895 M€
TOTAL	47 opérations	29,495 M€

La mise en œuvre opérationnelle du CPIER plan Rhône est désormais lancée.



Un prochain CPI se tiendra à la mi-octobre pour compléter la programmation de l'année 2007. Des réunions techniques par volet vont se tenir d'ici là pour instruire de nouvelles opérations et en finaliser les plans de financement.



Ce CPI a été également l'occasion de constituer le groupe de travail sur les conditions de vie des populations habitant en zone d'expansion de crue. Il associera des services de l'Etat et des représentants des collectivités territoriales et du monde agricole.



Contacts presse :

Préfecture de la région Rhône-Alpes : Raphaëlle PADOVANI / 04 72 61 60 14

Région Rhône-Alpes : Sylvie BRAGONI / 06 71 53 09 86

Région PACA : Valérie MILETTO / 06 80 24 59 96

Région Languedoc-Roussillon : Béatrice HERMET / 04 67 22 94 82

CNR : Eva MOMPIED / 04 72 00 69 48

VNF : Laure PILET / 04 72 56 59 06

ADEME : Claire BONNEVILLE / 04 72 83 46 20

AERMC : Valérie SANTINI / 04 72 71 28 63